

Les avantages du service civique

Pendant ta mission

- Un accompagnement personnalisé avec un tuteur de ta structure d'accueil pour la préparation de ton projet d'avenir
- La carte du Service Civique pour justifier de ton statut
- Une formation civique et citoyenne théorique accompagnée d'une formation pratique aux premiers secours (PSC1)
- Une couverture sociale avec prise en charge des dépenses de santé (maladie, maternité)

Après ta mission

- Une attestation officielle pour faire valoir ton engagement de Service civique
- Un engagement et une expérience valorisables dans ton parcours et ton CV

Pour plus de renseignement,
contacter le Haut-Commissariat de
la République en Polynésie française
(Bureau d'appui à la mobilité et à
l'insertion)

✉ service-civique@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

☎ (689) 40 46 84 22

du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00
et de 14h00 à 16h00
le vendredi de 7h30 à 12h00
et de 14h00 à 15h00

59, avenue Pouvana'a a Oopa,
Papeete

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr
<http://www.service-civique.gouv.fr>



S'engager en service civique

Service civique, c'est quoi ?

Le Service Civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général. Il s'adresse à tous les jeunes motivés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme.

Un volontaire ne peut accomplir qu'un seul engagement de service civique dans sa vie.

Combien d'heures à effectuer ?

De 24h à 35h par semaine.

Quelle indemnité ?

L'État verse à l'engagé du service civique une indemnité de 64 579 F CFP par mois. La structure d'accueil doit verser une indemnité complémentaire mensuelle minimum de 13 288 F CFP, en nature ou en numéraire, au titre des frais de logement, de repas ou de transport.

Accomplir une mission d'intérêt général

Un atout pour mon CV

Acquérir une expérience professionnelle



Une mission de volontariat au service des autres

DANS LES 10 DOMAINES RECONNUS PRIORITAIRES POUR LA NATION



ÉDUCATION POUR TOUS



ENVIRONNEMENT



SPORT



MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ



SOLIDARITÉ



CULTURE ET LOISIRS



INTERVENTION D'URGENCE EN CAS DE CRISE



SANTÉ



DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET ACTION HUMANITAIRE



CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

Comment postuler sur une mission de service civique ?

- S'inscrire sur le site internet national : <http://www.service-civique.gouv.fr>
- Prendre contact avec les organismes d'accueil agréés
- Préparer un curriculum vitae et une lettre de motivation

Un service civique ce n'est pas ...

- Un contrat de travail classique
- Une promesse d'embauche à la fin de la mission
- Un stage

Prendre confiance en moi

Aider à préparer mon projet d'avenir

Une pause, un temps de réflexion

